



**Conseil d'administration du
Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds des
Nations Unies pour la population et
du Bureau des Nations Unies pour
les services d'appui aux projets**

Distr. générale
27 novembre 2017

Version originale :
anglais

Première session ordinaire de 2018
Du 22 au 26 janvier 2018, New York
Rubrique 7 de l'ordre du jour provisoire
UNFPA - Évaluation

Fonds des Nations Unies pour la population

Plan d'évaluation budgétisé pour l'exercice quadriennal 2018-2021

Résumé

Le plan d'évaluation budgétisé pour l'exercice quadriennal 2018-2021 a été préparé en conformité avec la politique d'évaluation révisée de l'UNFPA (DP/FPA/2013/5) et selon les décisions du Conseil d'administration qui s'appliquent, ainsi que la résolution 71/243 de l'Assemblée générale relative à l'examen quadriennal des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.

Ce plan présente l'approche stratégique de la planification des évaluations et détaille les propositions d'évaluations organisationnelles et décentralisées des programmes pour l'UNFPA. Il inclut des informations sur le budget, les principaux risques et les dispositions relatives aux rapports.

Éléments de décision

Le Conseil d'administration est invité à :

- (a) *saluer* la pertinence et l'utilité du plan d'évaluation budgétisé pour l'exercice quadriennal 2018-2021 ;
- (b) *reconnaître* le caractère transparent et participatif du processus entrepris afin d'élaborer le plan d'évaluation budgétisé pour l'exercice quadriennal 2018-2021 ;
- (c) *approuver* le plan d'évaluation budgétisé pour l'exercice quadriennal 2018-2021.

Sommaire

I.	Contexte et objectif du plan d'évaluation budgétisé pour l'exercice quadriennal 2018-2021	3
II.	Intentionnalité et utilisation des évaluations	4
III.	Approche stratégique de la planification des évaluations	4
A.	Principes fondamentaux et normes d'évaluation	4
B.	Critères de sélection des évaluations incluses dans le plan	5
C.	Processus consultatif suivi pour élaborer le plan	6
D.	Réceptivité à l'évolution des besoins	6
IV.	Évaluations organisationnelles.....	7
V.	Évaluations décentralisées à l'échelle des programmes.....	8
VI.	Ressources pour l'évaluation	10
A.	Ressources humaines	10
B.	Ressources financières.....	10
VII.	Budgets prévisionnels	10
VIII.	Risques.....	13
IX.	Rapports	13

I. Contexte et objectif du plan d'évaluation budgétisé pour l'exercice quadriennal 2018-2021

1. Conformément à la politique d'évaluation révisée de l'UNFPA (DP/FPA/2013/5), les évaluations à l'UNFPA ont trois objectifs principaux :

- (a) c'est un moyen de montrer la responsabilité des intervenants vis-à-vis des résultats atteints ;
- (b) elles encouragent la prise de décision reposant sur des données probantes ;
- (c) elles enrichissent la base de connaissances de l'organisation via le partage d'importantes leçons.

2. Conforme à la politique d'évaluation révisée de l'UNFPA adoptée par le Conseil d'administration, le plan d'évaluation budgétisé quadriennal 2018-2021 repose sur la résolution 71/243 de l'Assemblée générale relative à l'examen quadriennal des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (QCPR).

3. L'objectif du plan d'évaluation budgétisé est de fournir un cadre cohérent pour guider la mise en route, la gestion et l'utilisation des évaluations à l'UNFPA. Le plan constitue également une base pour le suivi et les rapports concernant la mise en œuvre des évaluations organisationnelles et décentralisées des programmes, prévues par la politique d'évaluation révisée. Les évaluations organisationnelles comprises dans le plan seront présentées au Conseil d'administration de l'UNFPA.

4. Ce plan est conçu comme un outil flexible qui s'adapte à l'évolution du contexte dans lequel l'UNFPA travaille. Par conséquent, il sera révisé si nécessaire pour assurer sa constante pertinence pour l'organisation et ses objectifs. Le plan couvre quatre années afin de faciliter une approche équilibrée entre portée stratégique et utilité de l'évaluation. Des propositions fermes sont présentées pour 2018-2019 et des propositions indicatives pour 2020-2021.

Portée et couverture du plan d'évaluation budgétisé pour l'exercice quadriennal 2018-2021

5. Le plan d'évaluation budgétisé quadriennal s'aligne sur les résultats programmatiques, l'efficacité institutionnelle et les performances qui figurent dans le plan stratégique de l'UNFPA pour 2018-2021.

6. Il couvre deux catégories d'évaluations, telles que définies dans la politique d'évaluation révisée de l'UNFPA.

7. Premièrement, les évaluations organisationnelles sont couvertes par le plan. Ces évaluations sont des initiatives indépendantes menées par le bureau des évaluations afin d'évaluer les problèmes qui entrent en jeu dans la poursuite des objectifs prévus par le plan stratégique de l'UNFPA concernant l'efficacité du développement et la performance institutionnelle. Elles traitent des problèmes au niveau de l'organisation et comprennent des études de synthèse et des évaluations thématiques, institutionnelles, conjointes, et relatives au système des Nations unies, ainsi que, sur demande des partenaires financiers, des évaluations de programmes majeurs, des fonds fiduciaires mondiaux et des partenariats de l'UNFPA.

8. La deuxième catégorie d'évaluations couvertes par le plan est composée des évaluations décentralisées des programmes. Gérées par les bureaux nationaux et régionaux respectifs, celles-ci sont menées par des évaluateurs externes indépendants, présélectionnés par le bureau des évaluations selon les conditions adoptées par celui-ci et indiquées au paragraphe 13(b) de la politique d'évaluation révisée. Il existe deux types d'évaluations de programmes : celles qui concernent un pays et celles qui concernent une région. Ces évaluations permettent de juger les progrès réalisés au niveau national ou régional, ce qui

permet de tirer des leçons et de prévoir la conception et la mise en œuvre des futurs programmes.

II. Intentionnalité et utilisation des évaluations

9. Les résultats de l'évaluation, les recommandations ainsi que les enseignements tirés sont utilisés pour améliorer la performance à l'échelle organisationnelle et à celle du système des Nations Unies. Les résultats évalués concernent d'une part les objectifs en matière de santé sexuelle et procréative et de droits relatifs à la procréation, et d'autre part la mise en œuvre accélérée de la Conférence internationale sur la population et le développement, mais aussi d'autres objectifs de développement adoptés sur le plan international, notamment les objectifs de développement durable.

10. L'UNFPA cherche à renforcer la responsabilisation et à s'assurer que les conclusions de l'évaluation contribuent à une prise de décision informée, fondée sur des données probantes, et qu'elles enrichissent l'apprentissage organisationnel en vue d'une programmation plus efficace. Les résultats devraient fournir des informations sur le développement et la mise en œuvre de plans et de politiques opérationnels et normatifs, notamment la mise en œuvre et l'examen à mi-parcours du plan stratégique 2018-2021 de l'UNFPA, l'élaboration du plan stratégique 2022-2025 et le développement de documents liés aux programmes nationaux ou régionaux.

11. Élément essentiel du processus d'évaluation, l'utilisation des résultats incombe à la direction et au bureau des évaluations. Pour faciliter son utilisation, l'évaluation doit être pertinente, opportune, ciblée et communiquée de manière efficace, c'est pourquoi le bureau des évaluations mène ses évaluations de manière participative et consultative, en association avec des groupes de référence établis. Cela soutient d'emblée l'engagement institutionnel, ainsi que l'utilisation des résultats et des recommandations, tout en assurant l'indépendance, l'objectivité et la crédibilité. De plus, des réactions officielles sont attendues de la direction pour toutes les évaluations effectuées et les enseignements tirés de celles-ci sont partagés et diffusés via des plateformes de gestion des connaissances.

III. Approche stratégique de la planification des évaluations

A. Principes fondamentaux et normes d'évaluation

12. À l'UNFPA, les évaluations sont régies par des principes directeurs qui émanent de la politique d'évaluation, des décisions prises par l'Assemblée générale et par le Conseil d'administration, de l'engagement de la direction générale de l'UNFPA à nourrir une culture de l'évaluation, ainsi que des normes du groupe d'évaluation de l'Organisation des Nations Unies et de son code de conduite pour les évaluations.

13. Ces principes ont guidé l'élaboration du plan d'évaluation budgétisé quadriennal et se définissent comme suit :

(a) Les évaluations sont planifiées et menées pour assurer l'assimilation et la prise en main nationales des processus d'évaluation par les titulaires de droits et de devoirs. Elles sont menées en vue de renforcer les capacités nationales d'évaluation et d'accroître la participation des homologues nationaux, notamment les détenteurs de droits, au moyen d'approches inclusives et participatives et en conformité avec les principes de l'efficacité de l'aide, en particulier les principes de l'assimilation nationale et de responsabilité mutuelle ;

(b) L'évaluation obéit aux valeurs universelles telles que l'équité, la justice, l'égalité des sexes et le respect de la diversité, qui figurent dans les directives du groupe d'évaluation des Nations Unies concernant les droits de l'Homme et l'égalité des sexes dans les évaluations ;

(c) En apportant des preuves, l'évaluation permet une gestion et une prise de décision éclairées. Il revient à la direction de s'assurer que l'évaluation est conforme aux normes

institutionnelles de l'UNFPA. Dans le cadre d'une culture de responsabilisation et de gestion axée sur les résultats, l'UNFPA attend des preuves empiriques pour les résultats obtenus et cherche à tirer des leçons pour améliorer la conception et l'efficacité des programmes et répondre aux besoins des détenteurs de droits ;

(d) L'UNFPA harmonise et adapte ses propres évaluations selon les efforts d'évaluation fournis par les partenaires du système des Nations Unies, notamment grâce à des évaluations conjointes avec ces partenaires de développement ou d'autres, et à un engagement dans les efforts d'évaluation fournis par le système des Nations Unies.

B. Critères de sélection des évaluations incluses dans le plan

14. Classés par ordre de priorité fixé par la politique d'évaluation, les critères suivants ont été utilisés pour guider la sélection des évaluations organisationnelles et programmatiques :

(a) Pertinence stratégique de l'objet : (i) L'évaluation porte-t-elle sur des questions d'importance stratégique organisationnelle, qui contribuent à la réalisation du plan stratégique ? (ii) L'objet de l'évaluation constitue-t-il une priorité socio-économique ou politique ? (iii) L'objet de l'évaluation fait-il partie des priorités annuelles de l'UNFPA ? (iv) L'objet de l'évaluation représente-t-il une priorité pour l'UNFPA dans une région géographique spécifique où il existe, par exemple, un taux de mortalité maternelle élevé, une faible prévalence des moyens de contraception ou des taux élevés de grossesses précoces ?

(b) Risques associés à l'objet : Y a-t-il des facteurs politiques, économiques, financiers, structurels ou organisationnels qui présentent un risque potentiellement élevé de non-obtention des résultats ou pour lesquels des preuves supplémentaires sont nécessaires pour que la direction puisse prendre des décisions ?

(c) Potentiel d'évaluations conjointes ou menées à l'échelle du système des Nations Unies : L'évaluation présente-t-elle une occasion d'évaluer conjointement avec d'autres partenaires (équipes de pays des Nations Unies, gouvernements nationaux, donateurs, etc.) ou de contribuer à une évaluation du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement afin d'éviter les doublons et de promouvoir la coordination ?

(d) Importance de l'investissement : L'objet est-il considéré comme significatif par rapport au portefeuille d'activités de l'UNFPA ?

(e) Faisabilité et mise en œuvre de l'évaluation : (i) La capacité d'évaluation de l'intervention est-elle suffisante pour mener une étude approfondie susceptible de générer de solides conclusions, recommandations et enseignements ? (ii) Le bureau de délégation (le bureau des évaluations, le bureau régional ou le bureau national) dispose-t-il des ressources disponibles pour mener ou gérer une évaluation de haute qualité dans le respect des délais impartis ?

(f) Potentiel de réplique et de mise à l'échelle : (i) Une évaluation fournirait-elle l'information nécessaire pour identifier les facteurs nécessaires pour le succès d'une intervention, et pour déterminer la faisabilité de sa réplique ou de sa mise à l'échelle ? (ii) L'intervention est-elle une initiative pilote et/ou novatrice ?

(g) Écart de connaissances : L'évaluation contribuera-t-elle à combler un écart de connaissances essentiel en rapport avec l'orientation thématique de l'UNFPA ?

(h) Formalité de l'engagement des intervenants : (i) Les intervenants sont-ils à l'origine de l'évaluation (p. ex. via des exigences imposées par les donateurs dans le cadre d'accords de cofinancement) ? (ii) La demande d'évaluation peut-elle être satisfaite par une évaluation déjà planifiée ?

C. Processus consultatif suivi pour élaborer le plan

15. Le bureau des évaluations a suivi trois étapes clés pour identifier (a) les priorités d'évaluation stratégique en lien avec le plan stratégique 2018-2021 de l'UNFPA ; et (b) les écarts de connaissances où les évaluations organisationnelles apporteraient de la valeur.

16. Premièrement, une analyse sur le manque de preuves a été menée en évaluant la portée des évaluations organisationnelles réalisées entre 2014 et 2017 par rapport aux résultats et aux réalisations du plan stratégique de l'UNFPA. L'analyse a montré que, s'il y a eu une large couverture dans les quatre domaines de résultats du plan stratégique, les évaluations de l'aide humanitaire n'en étaient qu'à leurs débuts, avec une évaluation organisationnelle et une méta-analyse lancées en 2017 et dont la finalisation est prévue pour 2018.

17. Deuxièmement, sur la base des critères mentionnés ci-dessus, une liste indicative recensant les évaluations organisationnelles proposées a fait l'objet d'une analyse de sélectivité pour évaluer leur pertinence et leur utilité (voir l'Annexe 3 pour plus de détails). La liste des évaluations potentielles a servi de base aux consultations bilatérales avec les principaux intervenants à tous les niveaux de l'organisation.

18. Troisièmement, des consultations présentant le projet de plan d'évaluation budgétisé quadriennal ont été organisées avec le Comité exécutif de l'UNFPA, la direction du siège social et des bureaux régionaux, le Comité consultatif pour les questions de contrôle et le Conseil d'administration. Des consultations ont aussi été menées avec d'autres organismes des Nations Unies en vue d'identifier les éventuelles évaluations conjointes.

D. Réceptivité à l'évolution des besoins

19. L'UNFPA opère dans un paysage de développement dynamique et changeant. Plus particulièrement, les Objectifs de développement durable, le QCPR, le programme de réformes de l'ONU, les nouveaux types de partenariat de développement et, au sein de l'UNFPA, le plan stratégique 2018-2021 récemment adopté, poussent l'UNFPA à changer son mode de fonctionnement. Des évaluations opportunes, pertinentes et de bonne qualité joueront un rôle important pour permettre à l'UNFPA de prendre des décisions fondées sur des données probantes et de tirer des enseignements appropriés. En même temps, la maturation de la fonction d'évaluation de l'UNFPA et le renforcement progressif des capacités et des systèmes d'évaluation permettent à l'UNFPA de diversifier la gamme d'évaluations menées à tous les niveaux, pour mieux répondre aux besoins d'apprentissage et de responsabilisation. Par conséquent, l'évolution des besoins suivants a guidé l'élaboration de ce plan.

20. Cohérence des évaluations aux Nations Unies. De plus en plus souvent, les organisations du système des Nations Unies cherchent à évaluer conjointement leurs efforts combinés, en particulier dans le cadre de programmes conjoints ou d'objectifs communs au système. Le bureau des évaluations renforcera ses efforts pour s'engager stratégiquement dans les initiatives d'évaluation conjointes ou à l'échelle du système. Cela peut entraîner la gestion ou la conduite d'évaluations conjointes ou la participation à des initiatives d'évaluation au niveau du système, via l'application dans des groupes de référence ou dans d'autres engagements de coopération. Trois évaluations organisationnelles ont été identifiées comme des évaluations conjointes, et deux comme des évaluations au niveau du système des Nations Unies.

21. Évaluations humanitaires. La prolifération de crises humanitaires de plus en plus graves et complexes requiert qu'un nombre croissant de bureaux extérieurs de l'UNFPA s'engage dans des interventions humanitaires. Les méthodes d'évaluation de l'UNFPA doivent prendre en compte les exigences spécifiques de l'évaluation de la performance et des enseignements tirés des interventions humanitaires, au sein des contextes humanitaires. Pour cette raison, une stratégie double sera appliquée. D'une part, une nouvelle orientation sur les performances de l'UNFPA dans les contextes humanitaires a été établie. D'autre part, toutes les évaluations globales s'attacheront à analyser spécifiquement la relation entre

développement et aide humanitaire. En outre, pour ce qui est des évaluations humanitaires, le bureau des évaluations jouera un rôle plus actif dans les partenariats existants (a) en étant un membre actif au sein des évaluations sélectionnées au niveau du système des Nations Unies concernant les interventions d'urgence gérées par le Groupe directeur interinstitutionnel de l'évaluation humanitaire ; et (b) en devenant membre du Réseau d'apprentissage actif pour la responsabilisation et la performance dans le domaine de l'assistance humanitaire.

22. Utilisation des preuves évaluatives existantes par métasynthèse. Il est d'une importance vitale que l'UNFPA utilise et comprenne pleinement les leçons tirées des évaluations organisationnelles et décentralisées des programmes, en particulier de celles qui concernent les questions transversales et systémiques. Le bureau des évaluations procédera donc à la synthèse des études afin d'intégrer et de diffuser l'apprentissage transversal.

23. Recours à l'innovation pour améliorer l'évaluation. Vu l'évolution externe et interne des besoins d'apport de preuves aux évaluations, ainsi que les défis méthodologiques pour s'assurer de l'interconnexion avec les Objectifs de développement durable dans l'évaluation, le bureau des évaluations mettra en œuvre une approche progressive afin d'expérimenter des méthodes d'évaluation innovantes et des approches prenant en compte l'évolution rapide de ces contextes. Cela continuera de générer une gamme diversifiée d'évaluations menées au niveau national, régional et mondial, qui, à leur tour, permettront d'augmenter l'apport de preuves plus pertinentes et plus adaptées, entraîneront une prise de décision éclairée, un renforcement de la responsabilisation et de la transparence et une contribution à la responsabilisation et à l'apprentissage institutionnels.

IV. Évaluations organisationnelles

24. La liste des évaluations organisationnelles présentées dans le Tableau 1 ci-dessous couvre l'ensemble des domaines de résultats clés du plan stratégique 2018-2021 de l'UNFPA en fournissant l'évaluation de ses domaines thématiques, mais aussi des interventions humanitaires, de l'efficacité institutionnelle et des performances. Le plan prévoit la réalisation de cinq évaluations organisationnelles¹ par an. Par conséquent, sur une période de quatre ans, le bureau des évaluations prévoit de gérer 20 évaluations organisationnelles, dont trois seront des évaluations conjointes avec d'autres entités des Nations Unies, deux seront menées à l'échelle du système des Nations Unies sous l'égide de l'évaluation humanitaire interinstitutionnelle, et une consistera en un examen indépendant de la fonction d'évaluation de l'UNFPA.

25. Le Tableau 1 présente un résumé des grands thèmes proposés pour les évaluations organisationnelles par domaine de résultats du plan stratégique 2018-2021 de l'UNFPA, ainsi qu'une série d'évaluations menées sur les quatre années couvertes par le plan. Les demandes d'évaluation doivent être formulées au cours de l'année où elles sont prévues et, dans la plupart des cas, finalisées l'année suivante.

Tableau 1. Projets d'évaluations organisationnelles pour 2018-2021

Résultats du plan	2018	2019	2020	2021
Résultat 1	Évaluation à mi-parcours du programme de fournitures de l'UNFPA (lancée en 2017)		Évaluation finale du programme de fournitures de l'UNFPA	Évaluation du soutien de l'UNFPA à la prévention du VIH (finalisation prévue en 2022)

¹ Les évaluations organisationnelles comprennent des évaluations institutionnelles et thématiques, ainsi que des exercices de synthèse et de méta-analyse.

Résultat 2	Évaluation formative conjointe du Programme mondial UNFPA-UNICEF visant à accélérer la lutte contre le mariage d'enfants		
Résultat 3	Évaluation du soutien de l'UNFPA à la prévention, la lutte et l'élimination de la violence sexiste et des pratiques néfastes, y compris dans les contextes humanitaires (lancée en 2017)	Évaluation du soutien de l'UNFPA à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes	
	Évaluation conjointe du Programme conjoint UNFPA-UNICEF pour l'abandon des mutilations génitales féminines Accélérer le changement (Phase I + II)	Évaluation formative conjointe du Programme conjoint UNFPA-UNICEF pour l'abandon des mutilations génitales féminines : Accélérer le changement (Phase III)	
Résultat 4	Évaluation du soutien de l'UNFPA pour l'utilisation des données démographiques dans les activités de préparation et les interventions humanitaires		
Humanitaire	Évaluation de l'intervention de l'UNFPA face à la crise en Syrie (lancée en 2017)		
	Évaluation de la capacité de l'UNFPA à répondre à la crise humanitaire		
	Évaluation humanitaire interinstitutionnelle à l'échelle du système (I)	Évaluation humanitaire interinstitutionnelle à l'échelle du système (II)	
Efficacité et efficience organisationnel les	Évaluation des approches de gestion basées sur les résultats	Évaluation de la structure du plan stratégique	
		Évaluation de la contribution de l'UNFPA à la cohérence des actions des Nations Unies	
Synthèse/Méta-analyse	Étude de synthèse : leçons tirées des évaluations de programmes nationaux de l'UNFPA		Étude de synthèse : leçons tirées des évaluations de programmes nationaux de l'UNFPA

V. Évaluations décentralisées à l'échelle des programmes

26. Les plans d'évaluation chiffrée développés par les bureaux nationaux et régionaux et approuvés par le Conseil ont été passés en revue et les évaluations de programmes nationaux et régionaux prévues ont été incluses dans le plan d'évaluation quadriennal.

27. Dans l'ensemble, 81 évaluations de programmes nationaux sont prévues dans les six régions de l'UNFPA, avec environ 20 évaluations de programmes nationaux par an et par région en moyenne (voir le Tableau 2 et l'Annexe 2). Au niveau régional, 19 évaluations de programmes régionaux sont prévues (voir le Tableau 3).

Tableau 2. Nombre d'évaluations de programmes nationaux proposées par région pour 2018-2021

Évaluations de programmes nationaux par région	2018	2019	2020	2021	Total
Asie et Pacifique	1	3	5	5	14

États arabes	2	2	4	4	12
Europe de l'Est et Asie centrale	1	12	1	3	17
Afrique orientale et australe	2	4	4	1	11
Amérique latine et Caraïbes	6	1	4	1	12
Afrique occidentale et centrale	2	4	5	4	15
Total par année	14	26	23	18	81

Tableau 3. Nombre d'évaluations de programmes régionaux proposées par région pour 2018-2021

Évaluations de programmes régionaux	2018	2019	2020	2021	Total
États arabes	0	1	2	0	3
Asie et Pacifique	1	1	2	1	5
Afrique orientale et australe	0	0	1	0	1
Europe de l'Est et Asie centrale	0	0	1	0	1
Amérique latine et Caraïbes	1	1	1	0	3
Afrique occidentale et centrale	1	3	2	0	6
Total par année	3	6	9	1	19

VI. Ressources pour l'évaluation

28. Une fonction d'évaluation efficace nécessite un investissement sûr, prévisible et adapté en ressources financières et humaines.

A. Ressources humaines

29. Depuis 2013, le suivi et l'évaluation ont pris de l'importance à l'UNFPA, ce qui se reflète dans l'augmentation du nombre de fonctionnaires chargés du suivi et de l'évaluation dans les bureaux de pays. En 2016, le taux de personnel affecté au suivi et à l'évaluation par rapport à l'ensemble du personnel de l'UNFPA a légèrement augmenté, passant de 2,8 % en 2015 à 3 % en 2016, et la moitié des bureaux de pays disposait d'un expert en suivi et en évaluation.

30. Le personnel du bureau des évaluations est responsable non seulement de la gestion des évaluations organisationnelles, mais aussi d'autres activités d'évaluation. Entre 2018 et 2021, le bureau des évaluations continuera à soutenir les évaluations décentralisées des programmes en proposant :

- (a) des conseils méthodologiques sur la façon de concevoir et de mener des évaluations décentralisées des programmes à l'UNFPA ;
- (b) une formation sur la méthodologie d'évaluation décentralisée des programmes nationaux et régionaux et la coordination de possibilités de perfectionnement professionnel afin de développer la capacité d'évaluation des bureaux de pays du UNFPA et des homologues nationaux ;
- (c) la gestion de l'évaluation du système de qualité pour les évaluations organisationnelles et décentralisées des programmes
- (d) en coordination avec les bureaux régionaux, une contribution à l'assurance qualité des évaluations décentralisées des programmes grâce à la présélection des équipes d'évaluation et à l'approbation du mandat ;
- (e) la diffusion des connaissances en matière d'évaluation, via les plateformes de gestion des connaissances, les réseaux et les communautés de pratique de l'UNFPA.

B. Ressources financières

31. La politique d'évaluation révisée de l'UNFPA vise globalement 3 pour cent des dépenses totales affectées aux programmes (prélevées sur le budget et provenant d'autres ressources) comme recommandation de l'investissement en évaluation (DP/FPA/2013/5 paragraphe 32).

32. Malgré un environnement de financement marqué par une instabilité persistante en 2016, la direction de l'UNFPA a augmenté le budget du bureau des évaluations à 3,71 millions de dollars, contre 2,63 millions de dollars en 2015. Sur ce montant, 64,1 pour cent proviennent du budget institutionnel, tandis que 30,7 pour cent du financement provient d'autres ressources et 5,2 pour cent sont issus de ressources ordinaires.

33. En 2016, le budget global alloué à la fonction d'évaluation se trouvait légèrement au-dessus de 6,95 millions de dollars (y compris les frais de personnel au niveau décentralisé), soit une nette augmentation de 26,1 pour cent par rapport à 2015. Cependant, avec une part représentant 0,75 pour cent des dépenses totales de l'UNFPA allouées aux programmes, l'investissement dans le domaine de l'évaluation reste loin de l'objectif des 3 pour cent.

VII. Budgets prévisionnels

34. Les budgets sont présentés pour les évaluations organisationnelles et décentralisées des programmes, conjointement avec les frais du bureau des évaluations. Il est important de noter

que, dans le cas des évaluations décentralisées des programmes, les estimations budgétaires sont données à titre indicatif et sous réserve de disponibilité. Les budgets pour les évaluations organisationnelles sont formalisés dans le cadre du budget intégré pour 2018-2021.

35. Le budget présenté ici souhaite être flexible pour pouvoir atteindre les exigences ad hoc supplémentaires qui peuvent surgir au cours de la mise en œuvre du plan, et participer à des évaluations conjointes à l'échelle du système des Nations Unies.

36. L'aperçu du budget pour les évaluations organisationnelles est détaillé dans le Tableau 4 ci-dessous. Le coût total pour les évaluations organisationnelles est de 6,05 millions, dont 3,72 millions issus du budget institutionnel et 2,33 millions provenant d'autres ressources. Plus de précisions sont disponibles dans l'Annexe 1.

Tableau 4. Évaluations organisationnelles : aperçu des coûts pour 2018-2021

	Budget institutionnel	Autres ressources	Total
	<i>(en millions de \$)</i>		
Évaluations thématiques, programmatiques et institutionnelles			
Résultat 1	0,25	1,11	1,36
Résultat 2		0,26	0,25
Résultat 3	0,67	0,72	1,40
Résultat 4	0,57		0,56
Humanitaire	0,65	0,24	0,90
Efficacité et efficience organisationnelles (EEO)	1,40		1,40
Total partiel	3,54	2,33	5,87
Autres évaluations			
Évaluation humanitaire interinstitutionnelle à l'échelle du système (I et II)	0,10		0,10
Total partiel	0,10		0,10
Autres études			
Étude de synthèse : leçons tirées des évaluations de programmes nationaux de l'UNFPA (2016-2017)	0,04		0,04
Étude de synthèse : leçons tirées des évaluations de programmes nationaux de l'UNFPA (2018-2019)	0,04		0,04
Total partiel	0,08		0,08
Coût total des évaluations organisationnelles	3,72	2,33	6,05

37. L'aperçu des estimations de coûts pour les évaluations décentralisées des programmes est détaillé dans le Tableau 5 ci-dessous ; des détails supplémentaires sont inclus à l'Annexe 2. Le montant total qui sera investi dans les évaluations de programmes nationaux et régionaux est estimé à 7,43 millions de dollars sur toute la durée du plan quadriennal.

38. Le coût des évaluations décentralisées des programmes est pris en charge par les programmes nationaux et régionaux. Il dépend, entre autres, de la complexité du programme évalué, du volume connexe des activités, ainsi que du budget global alloué au programme.

Tableau 5. Évaluations décentralisées des programmes : aperçu du budget prévisionnel pour 2018-2021

Évaluations de programmes nationaux par région	Budget prévisionnel (en millions de \$)
Asie et Pacifique	1,15
États arabes	0,80
Europe de l'Est et Asie centrale	0,95
Afrique orientale et australe	1,18
Amérique latine et Caraïbes	0,70
Afrique occidentale et centrale	1,26
Nombre total d'évaluations de programmes nationaux	6,04
Nombre total d'évaluations de programmes régionaux	1,39
Total des coûts prévisionnels	7,43

39. Le coût prévisionnel global de la fonction d'évaluation à l'UNFPA pour 2018-2021 s'élève à 22,50 millions, ce qui comprend les frais du bureau des évaluations et des évaluations organisationnelles (12,74 millions issus du budget intégré 2018-2021 et 2,33 millions issus d'autres ressources) et les coûts prévisionnels pour les évaluations décentralisées (7,43 millions).

Tableau 6. Aperçu des coûts prévisionnels budgétisés de la fonction d'évaluation pour 2018-2021 (en millions de \$)

Frais du bureau des évaluations* et des évaluations organisationnelles financées par le budget intégré	12,74
Évaluations organisationnelles financées par d'autres ressources	2,33
Évaluations décentralisées des programmes : coûts estimés	7,43
Budget prévisionnel de la fonction d'évaluation (2018-2021)	22,50
*Les frais du bureau des évaluations comprennent : (a) les postes, (b) les consultants, (c) les meubles et l'équipement, et (c) les dépenses de fonctionnement.	

40. Le budget du bureau des évaluations finance non seulement les évaluations organisationnelles, mais aussi d'autres activités qui sont de sa responsabilité. Parmi ces activités figurent le rôle de soutien et de surveillance du bureau, en particulier les efforts visant à renforcer et professionnaliser la fonction d'évaluation de l'UNFPA et les systèmes sous-jacents dans l'organisation ; la participation du bureau des évaluations dans les

partenariats et réseaux, principalement des activités interinstitutionnelles visant à renforcer et harmoniser les procédures d'évaluation dans le système des Nations Unies ; ainsi que les initiatives visant à développer les capacités d'évaluation nationales.

VIII. Risques

41. Parmi les risques liés à la réalisation complète du plan d'évaluation figurent :

(a) la limitation des ressources financières et humaines : la mise en œuvre du projet de plan d'évaluation budgétisé quadriennal pour l'exercice 2018-2021 peut être limitée si les fonds sont indisponibles ou réduits, ou si des mouvements de personnel imprévus ont lieu. Une surveillance étroite de la planification des ressources financières et humaines contribuera à atténuer ces risques ;

(b) la révision du plan stratégique : en raison de l'austérité et de la volatilité continues dans l'environnement de financement, le plan stratégique 2018-2021 de l'UNFPA peut avoir besoin d'être révisé au cours de sa mise en œuvre. Une approche flexible en matière de planification des évaluations permettra d'ajuster le plan afin de faire face à des changements importants dans l'orientation stratégique de l'UNFPA.

IX. Rapports

42. Les progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan d'évaluation budgétisé quadriennal seront recensés dans le rapport annuel sur la fonction d'évaluation présenté au Conseil d'administration chaque année.

43. Le bureau des évaluations intégrera les enseignements tirés de la mise en œuvre de ce plan, notamment le niveau de ressources employées par rapport aux résultats escomptés, dans l'examen à mi-parcours du plan actuel, si nécessaire, et ce en préparation du prochain plan d'évaluation quadriennal pour 2022-2025, afin que ces enseignements soient examinés par le Conseil d'administration en 2021.
